

Mr D. G. S. L.

pour information.

Il s'agit d'une note envoyée au Ministre via le DIPLOM et portant sur la 1^{ère} réunion de la Commission Technique Mixte Indo-Russe tenue à Kobi du 23 au 29 octobre 1955.

Les observations au sujet du respect Statut National de KODENA sont reprises dans le paragraphe 4.2.5 de la note en annexe.

~~de la~~

KODENA, 11/11/1955.
(Bureau Inductio
Contrôle.)

Note au Ministre.

Concerne: Note sur la 1ère réunion de la Commission Technique Mixte Sino-Rwandaise, tenue à KIGALI du 23 au 29 Octobre 1985.

Du 23 au 29 Octobre 1985, s'est tenue dans la salle de réunion du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, la première réunion de la Commission Technique Mixte Sino-Rwandaise.

La délégation Rwandaise était dirigée par Monsieur RUKASHAZA Oswald, Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, tandis que la délégation Chinoise était présidée par Monsieur WU QUING CHANG, Directeur Général du Département de l'Aide à l'Etranger du Ministère Chinois des Relations Economiques et Commerciales avec l'Etranger.

Après concertation, les deux parties se sont convenus d'inscrire à l'ordre du jour, les points suivants:

- Examen des projets terminés et en cours pour la 1ère et la 2° programmations.
- Examen des nouveaux projets à retenir pour la 3° programmations.
- Echanges commerciaux, (Coopération Commerciale).
- Avantages réciproque (Coopération Economique et Technique).

I. Coopération économique et techniques.

1.1. Projets terminés et en cours d'exécutions:

- Pour les projets terminés et en cours d'exécution la partie rwandaise a souhaité que les modalités de règlements des comptes entre la B.N.R. et la Banque Populaire de Chine pour l'utilisation des crédits consentis ~~par~~ la République Populaire de Chine soient scrupuleusement mis en application.

Il s'agit des projets: - Route KIGALI-KIBUNGO

- Cimetière de MASHYUZA

- Sucrierie Rwandaise

- Riziculture, périmètre de RUBINDI.

.../...

1.2. Projets de la 2^o Programmation:

Pour ce qui est des projets de la 2^o programmation, il s'agit de

- Projets logements pour Expert et techniciens Chinois
- Riziculture de RWAMAGANA
- Construction du Stade National et du logement des sportifs à REMERA
- Logement pour la mission ^{médicale} ~~protectorale~~ Chinoise à KIBUNGO
- Construction d'une Caserne Militaire à MUKAMIRA.

Concernant ces projets en cours d'exécution, les deux parties se sont déclarées satisfaites de l'état d'avancement des projets dont l'échéance est ainsi programmée:

- Riziculture de Rwamagana: fin 1986, début 1987;
- Stade National et logements pour les sportifs à REMERA: 1988
- Caserne Militaire: 1988.

1.2. Projets de la 3^o Programmation:

Pour les projets de la 3^o programmation, la partie Rwandaise a attiré l'attention de la délégation Chinoise sur le contenu du Protocole d'Accord relatif au développement de la coopération économique et technique signé à BEIJING, le 11 Mai 1983, en particulier en son article IV qui détermine les futurs secteurs d'intervention de la Coopération Sino-Rwandaise, à savoir les secteurs de l'Agriculture, de la formation des cadres et le secteur socio-médical.

Après de dures discussions, la partie Chinoise a informé la partie Rwandaise, qu'en vertu de ses possibilités réelles, elle ne pourrait financer que les projets ci-après:

1.2.1. Dans le secteur agricole: des études de faisabilité de la mise en valeur d'un périmètre rizicole dans la région du MUTARA. Toutefois, la partie Rwandaise avait présenté à la partie Chinoise, le périmètre rizicole de NASHO, qui avait été antérieurement étudié par une mission d'études chinoise.

La partie Chinoise s'est déclaré compréhensive à l'égard de l'importance que la partie Rwandaise attaché à ce projet mais a exprimé ses appréhensions, quand à la rentabilité économique de ce projet et aux énormes investissements qu'exigerait la mise en valeur de ce périmètre.

.../...

1.2.2. Secteur d'enseignement:

Dans le secteur de l'enseignement, la partie Rwandaise avait présenté à la partie Chinoise, les projets ci-après:

- La construction et l'équipement d'une école technique A2,
- La construction d'une école Agri-Vétérinaire
- La construction d'une école médicale.

Après beaucoup de tractations, la partie Chinoise a finalement accepté le projet construction et équipement d'une école secondaire agri-vétérinaire.

1.2.3. Secteur médical:

Dans ce secteur, la partie Chinoise n'a retenu que le projet "refection, extension et équipement de l'hôpital de KIBUNGO. Toutefois, la partie Chinoise a précisé que ce projet ne comprend pas les habitations pour médecins et logements pour le personnel paramédical Rwandais. Ces bâtiments seraient pris en charge par la partie Rwandaise.

1.3. Echanges Commerciaux:

S'agissant des échanges commerciaux, en application de l'Accord Commercial signé entre les 2 Pays, la partie Chinoise a souhaité:

- que les industries Rwandaises en croissance s'approvisionnent en matières premières et semi-finies en pièces détachées et en équipements technologiques chez les sociétés et industries Chinoises.
- Que le Rwanda accorde aux Sociétés Chinoises, le droit d'exporter les articles textiles au Rwanda.
- Que les hommes d'Affaires et Sociétés Rwandaises s'associent aux Sociétés Chinoises pour créer des Sociétés à capitaux mixtes.
- La partie Rwandaise a pris bonne note des souhaits exposés par la partie Chinoise et encourage les contacts entre les sociétés Chinoises et hommes d'affaires Rwandais.

1.4. Avantages réciproques:

La partie Chinoise a exprimé sa satisfaction du fait que les entreprises chinoises qui exécutent les projets de coopération sino-rwandaise ^{gagnent} facilement les marchés attribués ^{de} gré-à gré ou par le canal des adjudications.

.../...

La partie Rwandaise a, quant à elle, émis le souhait que;

- Le transport des matériels destinés aux projets de Coopération Sino-Rwandaise soit confié aux transporteurs Rwandais.
- Ces projets utilisent les matériaux aux produits au Rwanda et qu'ils emploient le personnel technique Rwandais.

La prochaine Commission mixte Sino-Rwandaise se tiendra à BEIJING à une date qui sera fixée par la voie diplomatique.

II. Observations sur les projets intéressant le département.

2.1. Projet "Construction du Stade National de REMERA et bâtiment de logement pour les Sportifs.

A la demande du Chef de la délégation Rwandaise, (le Secrétaire Général du MINAFFET) à qui une note relative au projet intéressant le département avait été remise juste avant la réunion, j'ai présenté les problèmes ayant trait à l'exécution de ce projet.

Pour le Stade de REMERA, les travaux de construction se poursuivent normalement et pourraient être achevés vers 1988. Les délais d'exécution de ce projet ont été prologés d'une année suite aux problèmes d'acheminement des matériaux et matériel de construction, du port de MOMBASA au chantier de REMERA.

Au terme des travaux, 2 questions majeures risquent de se poser, questions auxquelles il faut d'ores et déjà trouver une solution.

1. La fourniture des équipements techniques tant pour les vestiaires que pour la tribune d'honneur.

Il s'agit des équipements techniques adaptés à un tel complexe: équipement pour la tribune d'honneur, matériel technique pour les vestiaires, les salles de musculation et d'échauffement pour les sportifs, la salle d'infirmerie ainsi que le matériel de bureau pour le (personnel de) staff.

Ce problème méritait d'être posé d'autant plus que les contrats de conception de ce projet, contrat N° B/01/81 signé le 29 juillet 1981 ainsi que le contrat RAC-08 signé le 13 Mai 1983 à BEIJING, ne précisent pas à qui revient la fourniture de ces équipements.

A titre d'exemple, ces contrats ne précisent pas qui doit fournir les équipements des ouvrages dont il est question à l'alinéa 1 et 2 du point 3 de l'annexe 1 du contrat N° B/01/81 ouvrage comprenant des salles de repos pour des sportifs, gymnase, dispensaire, bureaux, magasins du matériel de sport, salles pour hôtes de marque, et pour le bâtiment de logement pour des sportifs, l'équipement des 77 chambres

.../...

et des 3 appartements, ainsi que celui de la cuisine de la salle à manger et du bar.

A cette question importante, la partie Chinoise a accepté, à la demande de la partie Rwandaise, de fournir une liste exhaustive des équipements intérieurs qui seront fournis par la partie Chinoise ainsi que la liste des équipements nécessaires au fonctionnement du stade et du bâtiment de logement des sportifs qu'elle ne fournira pas.

2. Un autre problème soulevé avait trait à la gestion et à la maintenance des équipements de ce complexe sportif de KIMERA. A la question de savoir si la partie Chinoise pouvait former des techniciens devant assurer la gestion et la maintenance de ce complexe, la partie Chinoise a accepté d'accorder une assistance technique pour la maintenance et la gestion de ce complexe et de former sur place des homologues rwandais, qui assureront la relève de cette assistance technique Chinoise. Cette assistance technique sera quantifiée antérieurement par voie de concertation et les points concrets relatifs seront convenus entre les organismes à désigner par les deux parties.

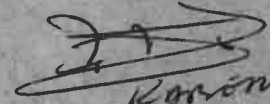
3. Un dernier problème qui risque aussi de se poser si les voies de solutions ne sont pas envisagées à temps, est celui relatif au fond de roulement.

Pour faire fonctionner ce complexe, il faudra prévoir dès maintenant sur quel chapitre (budgétaire) défalquer le fonds de roulement.

2.2. Projet création d'une usine de fabrication des articles de sports.

Pour ce qui est du projet de création d'une usine de fabrication des équipements sportifs, les deux parties ont convenus de poursuivre les contacts ultérieurement, la délégation Chinoise ayant déclaré ne pas être au courant de ce dossier.

N.B. Le Procès Verbal ainsi que le Compte Rendu de déroulement
de travaux en cours seront envoyés ultérieurement par le MINISTRE

Le : 
Koroma
Bureau Inclusion et
Autisme 6/11/15